



## Mot du maire



**Yves Dubé,**  
Maire de La Sarre

### Mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le conseil municipal est à l'écoute de vos besoins et tout comme vous, nous croyons que La Sarcelle est un précieux outil de communication et d'information avec la communauté sur les sujets qui touchent notre municipalité.

Je suis fier de vous informer qu'au moment d'écrire ces lignes, toute une équipe travaille à vous préparer de belles activités pour la semaine de relâche et je vous encourage à en profiter avec votre famille et vos amis. Un merci spécial aux employés, organisateurs et bénévoles pour cette offre d'événements diversifiée.

Cette année, nous poursuivons les actions mises en œuvre qui placent les citoyens au cœur de nos orientations municipales. Nous travaillerons ensemble afin de propulser notre ville vers une nouvelle ère pour un milieu de vie plus adapté à l'environnement, une meilleure qualité de vie, et ce, au bénéfice de tous et des générations futures.

**Bienvenue aux séances du conseil municipal, qui se tiennent tous les premiers mardis du mois à 19 h.**

**Bonne lecture!**

## Semaine de relâche

L'équipe du Service de la vie active et animation du milieu vous prépare **de belles activités variées juste à temps pour la relâche.**



Visitez notre site Internet pour la programmation complète!

[www.ville.lasarre.qc.ca](http://www.ville.lasarre.qc.ca)



## Emplois étudiants | été 2023

### Tu veux de L'ACTION dans ta vie cet été ?



Plusieurs postes d'étudiants seront disponibles à la Ville de La Sarre pour l'été qui vient.

Par exemple :

- Aide-préposé aux parcs et espaces verts
- Animateur et aide-animateur de camp de jour
- Coordonnateur à la vie active et animation du milieu
- Aide-journalier aux travaux publics

**PLUS DE 10 EMPLOIS DISPONIBLES**

Tous les détails seront affichés prochainement via :

[ville.lasarre.qc.ca](http://ville.lasarre.qc.ca)

[Ville de La Sarre](https://www.facebook.com/VilledeLaSarre)

## Séances du conseil municipal

Les prochaines séances publiques du conseil auront lieu à 19 h :

- > Mardi 7 mars
- > Mardi 4 avril
- > Mardi 2 mai
- > Mardi 6 juin

**Salle du conseil municipal | Hôtel de ville\***  
195, rue Principale, La Sarre

Consultez les procès-verbaux sur notre site Internet dans la section **Citoyen/séances du conseil municipal.**

**Bienvenue !**

\*Diffusion en direct sur notre page Facebook

## Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest

### Saviez-vous que ?

Son mandat est de transporter les personnes handicapées et à mobilité réduite des municipalités participantes de l'Abitibi-Ouest afin de favoriser leur intégration professionnelle, sociale et scolaire.

**Tarif : Ville de La Sarre 3,25 \$ par course  
À l'extérieur : 3,75 \$ par course**



#### Villes desservies :

La Sarre, Clermont, Macamic (Colombourg), Poularies, Duparquet, Rapide-Danseur, Palmarolle, Ste-Hélène de Mancebourg, Normétal.

**NOUVEAUTÉ**

Les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent aussi faire évaluer leur admissibilité en complétant un formulaire.

Pour information ou formulaire :

**819-333-3452** ou [repartition@transportadapteao.com](mailto:repartition@transportadapteao.com)



## Nettoyage du réseau d'aqueduc

Du **lundi 8 mai au vendredi 19 mai inclusivement**, nous procéderons au nettoyage semi-annuel du réseau d'aqueduc. Pendant cette période, le service sera affecté par des baisses occasionnelles de pression. Ces travaux seront également susceptibles de créer, dans certains secteurs, de l'eau brouillée. Il s'agit de conséquences possibles et normales lors d'un nettoyage du réseau d'aqueduc et il n'est pas nécessaire d'appeler à la Ville pour le signaler.

- Réduisez votre consommation d'eau.
- Surveillez l'eau brouillée ou jaunâtre, particulièrement lors de la lessive.

Notez que l'eau demeure propre à la consommation pendant la période de nettoyage.

## Un permis pour vos projets rénovations ou construction en quelques clics seulement!

Visitez le  
<http://www.ville.lasarre.qc.ca/fr/services-en-ligne/>

- 1 - Faites votre demande
- 2 - Effectuez votre paiement
- 3 - Recevez votre permis directement par courriel

**C'est facile et rapide!**



## CENTRE D'ART

LIEU DE DIFFUSION SPÉCIALISÉ  
EN MÉTIERS D'ART

DU 23 FÉVRIER AU 16 AVRIL 2023

ROSE-AIMÉE BÉLANGER  
DU GRÈS AU BRONZE :  
40 ANS DE SCULPTURE

◆◆◆  
VERNISSAGE  
JEUDI 23 FÉVRIER  
17 H À 19 H

GRATUIT  
BIENVENUE À TOUS !

Vernissage en direct de la page Facebook : villedelasarre



Cette exposition est produite et diffusée par le MA, Musée d'art de Rouyn-Noranda grâce au soutien de Patrimoine canadien, du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la Ville de Rouyn-Noranda.

## Budget et objectifs 2023

Lors de la séance spéciale du 19 décembre 2022, les membres du conseil municipal de la Ville de La Sarre ont présenté et adopté le budget d'opération pour l'année 2023 ainsi que son programme d'immobilisations 2023-2025.

Dans le contexte actuel, la période budgétaire représente un défi de taille pour le conseil municipal. Faisant preuve d'une gestion rigoureuse, ce budget équilibré permettra de garder le cap sur nos principaux objectifs :

- Poursuite des activités ;
- Continuer de miser sur l'approche citoyenne (virage numérique) ;
- Réalisation de projets pour le développement économique et résidentiel du territoire ;
- Poursuivre la volonté d'appliquer le principe « utilisateur/payeur » ;
- Poursuivre la volonté de respecter la capacité de payer des contribuables en tenant compte de l'IPC ;
- Négocier des partenariats pour le partage des coûts de dossiers divers.

<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>13 881 894 \$</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 803 595 \$</b>
<b>Déficit de fonctionnement</b>	<b>(1 921 701 \$)</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
<i>Immobilisations</i>	
Produit de cession	0 \$
Amortissement	2 305 570 \$
<i>Financement</i>	
Remboursement dette à long terme	(567 300 \$)
<i>Affectations</i>	
Activités d'investissement	(138 750 \$)
Dépenses à taxer/à pourvoir	0 \$
Excédent accumulé	322 181 \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>0 \$</b>

## Les taxes municipales

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, veuillez nous contacter pour remédier à la situation. Il est important de faire une mise à jour de vos informations dans votre dossier à la suite d'un déménagement ou d'un changement.

### Modalités de paiement du compte de taxes de La Sarre

Pour faciliter votre paiement, il est possible d'acquitter le compte de taxes en **quatre versements égaux** : les 1<sup>er</sup> mars, 3 mai, 5 juillet et 6 septembre. Vous pouvez effectuer votre paiement auprès de votre institution financière, par la poste ou à l'hôtel de ville (par chèque ou Interac)

**Aucun avis de rappel ou état de compte ne sera envoyé aux dates d'échéances.** Peu importe le mode de paiement, il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que ses taxes municipales soient acquittées aux dates d'échéances légales.

L'impôt foncier, plus communément appelé « taxes municipales », constitue la principale source de revenus des villes québécoises. C'est par cet apport de revenus que les villes peuvent se développer et se doter d'infrastructures ainsi que de services à la population.



## L'esker de La Sarre et l'importance de la protection de la source d'approvisionnement en eau de la ville

Le terme esker est généralement évoqué pour décrire une mince crête rectiligne ou sinueuse en relief positif par rapport à la topographie environnante, et qui a été déposée par des processus fluvioglaciaires au cours de la dernière déglaciation, il y a environ 8 000 ans. Leur centre est constitué de matériaux grossiers (cailloux et blocs) alors que la surface est formée de sables et de graviers (Figure 1) Pour cette raison, les eskers sont une source de granulats de bonne qualité et peu coûteux, utilisée dans le domaine de la construction. De plus, en raison de leur perméabilité, les eskers constituent également une réserve en eau souterraine de grande qualité pour plusieurs municipalités.

Présents partout sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, les eskers couvrent environ 6,9% du territoire de la région. On estime qu'environ 40% de la population de l'Abitibi-Témiscamingue dépend des eskers pour son approvisionnement en eau potable. À ce titre, La Sarre ne fait pas exception puisque l'eau que la Ville distribue à sa population est puisée dans un esker situé à environ 2 km de son centre urbain (Figure 2).

Si la perméabilité des matériaux qui composent les eskers permet d'assurer le réapprovisionnement en eau de leurs aquifères, cette perméabilité rend toutefois l'eau contenue dans les eskers particulièrement vulnérable à la contamination par les activités industrielles et agricoles. Pour cette raison, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec* prévoit la délimitation, autour des sites de prélèvement, d'une aire de protection qui se divise en quatre zones, soit 1) l'aire de protection immédiate, 2) l'aire de protection intermédiaire bactériologique, 3) l'aire de protection intermédiaire virologique et 4) l'aire de protection éloignée (Figure 2). L'aire de protection immédiate est définie par un rayon fixe de 30 mètres autour du site de prélèvement et dans laquelle aucune activité n'est permise. Les aires de protection intermédiaire correspondent au temps de migration de l'eau souterraine de 200 jours pour la protection bactériologique et de 550 jours pour la protection virologique. Quant à l'aire de protection éloignée, elle correspond à la superficie du terrain au sein duquel les eaux souterraines qui y circulent vont éventuellement être captées par l'installation de prélèvement.

En raison de la vulnérabilité de l'eau de l'esker et de l'importance que celui-ci revêt au regard de l'approvisionnement en eau de la population lasarroise, l'administration municipale et ses employés déploient tous les efforts nécessaires pour s'assurer de préserver à la fois la qualité et la quantité de l'eau de son site de prélèvement. Par ailleurs, afin de faire face aux changements climatiques et à la hausse prévue des températures et des quantités de précipitations qui pourraient affecter sa source d'eau, la Ville prépare présentement une série d'actions qui permettront d'assurer la protection de la qualité et de la quantité d'eau de son site de prélèvement.



Figure 1. Coupe transversale d'un esker laissant voir les matériaux grossiers (i.e. cailloux et blocs) qui en constituent le centre. Source : Lexique stratigraphique, Gouvernement du Québec.

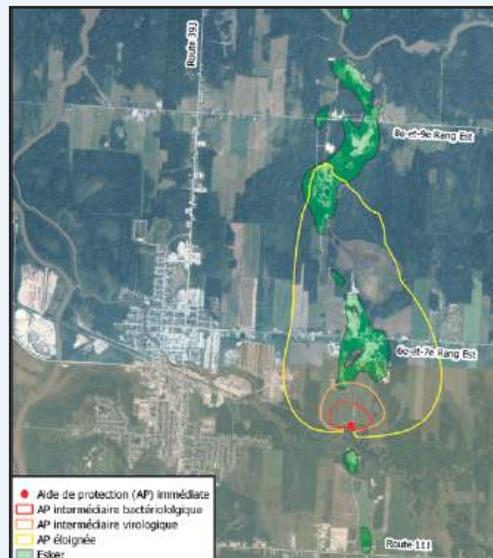


Figure 2. Localisation de l'esker et délimitation des aires de protection du site de prélèvement d'eau de la Ville de La Sarre

Soutenir l'innovation en matière de protection de l'environnement

## Une nouvelle ère s'amorce pour la Ville de La Sarre

Depuis quelques mois déjà, la Ville de La Sarre a fait le choix de prendre un virage résolument axé sur la protection de l'environnement et le bien-être de ses citoyens à l'égard des enjeux environnementaux inévitables des prochaines années.

Dorénavant, le développement durable est au cœur des préoccupations de la Ville, de ses orientations et de ses décisions. L'aménagement de notre territoire se doit d'être plus cohérent tant au niveau environnemental, que social et économique, dans le respect des usages et des citoyens.

Dans ce contexte, la Ville a créé une écotaxe dont les fonds serviront à la réalisation de projets visant la protection de l'environnement et l'adaptation des infrastructures et des services municipaux aux changements climatiques.

Ainsi, les fonds récoltés par cette écotaxe serviront, entre autres, à la réhabilitation de la rivière du Sud qui traverse le centre-ville et à la création de jardins et de forêts nourricières qui seront implantés dans différents secteurs de la ville. Ces fonds serviront aussi à financer divers projets de réaménagement de la ville qui découleront du plan d'adaptation aux changements climatiques qui devrait être adopté d'ici l'été 2023.

### Équitable

Afin que la valeur de la taxe soit équitable pour l'ensemble des citoyens, des commerçants et des industriels, cette taxe s'appuie sur le principe du pollueur-payeur. Ainsi, les utilisateurs et les producteurs de polluants et de gaz à effet de serre supporteront les coûts environnementaux engendrés par leurs activités.

Pour le secteur résidentiel, la valeur de cette taxe a été fixée à 5 \$ par année par unité de logement, alors que pour les entreprises commerciales et industrielles la valeur augmente de manière progressive en fonction de leur secteur d'activité.

Les entreprises appartenant à un secteur d'activité très polluant se verront ainsi imposer un montant d'écotaxe plus élevé que les entreprises appartenant à un secteur moins polluant, agissant ainsi positivement pour leur communauté.

Avec l'appui de tous, nous allons ensemble propulser la Ville de La Sarre vers une nouvelle ère pour un milieu de vie plus adapté à l'environnement, une meilleure qualité de vie, et ce, au bénéfice de tous et des générations futures!

**Merci à tous de votre précieuse collaboration.**



## Matières résiduelles

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS SEMAINE DU 15 AU 18 MAI

Vos encombrants seront ramassés à condition d'être déposés en bordure de la rue, le jour précédent votre collecte régulière.

NB : Selon le volume d'encombrants, il se peut qu'il y ait un délai d'une journée.

#### Les matières acceptées sont les gros objets d'origine résidentielle :

- Qui sont trop gros pour en disposer via le bac vert ou le bac bleu;
- Qui n'entrent pas dans le coffre d'une voiture pour être apportés à l'écocentre;
- Qui ne font pas partie de la liste des matières refusées

#### Les matières refusées sont :

- Résidus de construction, rénovation, démolition (bois, gypse, bardeaux, etc)
- Résidus domestiques dangereux (peinture, huiles usées, solvant, etc)
- Matériel électronique (lecteur DVD, écran, imprimante, etc)

Il est **important de placer vos encombrants séparément** selon ces types de groupements :

(L'objectif de cette mesure est de recycler et valoriser un maximum de matières.)

- **Bois** (branches attachées en balots, meuble en bois)
- **Métal** (électroménagers, vélos et autres composés essentiellement de métal)
- **Appareils réfrigérants** (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, distributeur d'eau et autres)
- **Téléviseurs** (trop gros pour transport par voiture)
- **Pneus démontés de la jante**
- **Autres encombrants** (tout encombrant qui n'entre pas dans les autres catégories)

#### Pensez apporter certaines matières chez des récupérateurs :

- Meuble fonctionnel : Ressourcerie Le filon vert
- Métal : Récupérateur de métaux
- Ordinateurs ou autre petits appareils électroniques : CFG Le Retour

Si certains de vos rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est que ceux-ci font partie des matières refusées.

Source: MRC d'Abitibi-Ouest

**Merci de votre collaboration.**



**819 333-6626**

## Animaux

### Saviez-vous que ?

#### La Ville de La Sarre adhère au programme Capture-Stérilisation-Retour-Maintien (CSR) de la SPCA d'Abitibi-Ouest ?

C'est connu : les chats se reproduisent à la vitesse grand V. Non stérilisée, une chatte peut mettre au monde au moins quatre chatons deux fois par année. La méthode appelée « Capture-Stérilisation-Retour-Maintien » (**CSR**) constitue une façon efficace de réduire la surpopulation de chats de la rue.

La **CSR** à l'endroit d'origine est une méthode prouvée qui aide, à court et moyen terme, à maintenir et réduire la population féline. Comme son nom l'indique, elle consiste à capturer les chats non domestiqués et en santé, à les stériliser, puis à les retourner dans leur milieu d'origine. Cette méthode contribue aussi à réduire les problèmes de nuisance causés par les comportements des chats fertiles comme l'arrosage nauséabond, les miaulements excessifs pendant les chaleurs des femelles, les bagarres ainsi que la naissance de nouveaux chatons non désirés et souvent non adoptables.

#### Pourquoi les chats sauvages ne sont-ils pas mis en adoption?

Les chats de ruelle sont des animaux sauvages, timides ou craintifs; il est très difficile de savoir s'ils pourraient s'acclimater à la vie dans une maison. Ce type de chat n'est pas apprivoisé; son mode de vie repose sur la liberté et l'évitement des interactions avec les humains. Lorsqu'ils sont correctement soignés, les chats de ruelle sont plus heureux à l'extérieur, sur leur propre territoire, dans leur habitat naturel.

Pour plus d'explications sur les avantages de ces méthodes, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions. Voilà une option de gestion durable et humanitaire face à un problème de surpopulation de chats!



**29, 9<sup>e</sup> Avenue  
Ouest, La Sarre  
819 301-7555**  
(anciennement le local  
de la clinique vétérinaire)

## Comment nous joindre?

### Hôtel de ville

201, rue Principale

Lundi, mercredi et jeudi :

8 h à 12 h | 13 h à 16 h 30

Mardi : 10 h à 12 h | 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

### URGENCE TRAVAUX PUBLICS

(aqueduc, égout, voirie)

1-866-943-1286

(en dehors des heures

d'ouverture des bureaux)

### Aréna Nicol Auto

550, rue Principale

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h | 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

### Maison de la culture

195, rue Principale

Lundi : fermé

Mardi et mercredi : 9 h à 12 h | 13 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 12 h à 20 h

Samedi et dimanche : 10 h à 15 h

### COMMUNIQUER AVEC LA VILLE DE LA SARRE, C'EST FACILE, RAPIDE ET PERSONNALISÉ!

Pour une demande de service ou d'information, les citoyens disposent des options suivantes :



**EN LIGNE** au  
ville.lasarre.qc.ca



**EN TÉLÉPHONANT** au 819 333-2282  
URGENCE TRAVAUX PUBLICS (aqueduc, égout, voirie)  
1-866-943-1286 (en dehors des heures d'ouverture des bureaux)



**EN PERSONNE** au  
201, rue Principale